



OCCUPATION SANS BAIL

Par **sawadee**, le **03/06/2022 à 04:51**

un ex locataire n à plus de bail , ne quitte pas le logement paye que la moitié du loyer
et m envoie le ccas de la ville qui me met en demeure pour renover le logement , que faire?

Bonjour,

Les formules de politesse (bonjour, merci) sont obligatoires sur ce forum !

Merci pour votre attention.

Par **Marck.ESP**, le **03/06/2022 à 10:47**

Bonjour

Ce bien a-t-il été déclaré en état d'insalubrité ?

Par **Visiteur**, le **03/06/2022 à 11:24**

Bonjour,

Et pourquoi cet ex-locataire n'a-t-il plus de bail ? Il faudrait nous donner un peu plus d'infos sur l'historique de cette situation.

S'il occupe sans droit ni titre (encore faut-il le démontrer) vous pouvez obtenir son expulsion après décision du tribunal.

Et le CCAS vous demande des travaux ? C'est donc que cet occupant a pu démontrer au contraire qu'il a bien un droit d'occupation (lequel on ne peut pas deviner) et que le logement n'est pas décent ou insalubre.

Le mieux c'est de consulter un avocat.